



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Nances, étant assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre FAUGE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Alexandre FAUGE, Jean-Paul PERRIAT, Marie-France CURTAUD, Christian FAUGES, Alexis COLLIOT, Axelle ROUSSEL, Romuald ROY, Armelle BALZER, Olivier MAILLARD.

ABSENT(E) Excusé(e) : Christophe SERENO donne pouvoir à Jean-Paul PERRIAT. Nathalie GIOVANNACCI donne pouvoir à Christian FAUGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Armelle BALZER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUIN 2025.

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2025.

2 – DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU PROJET DE REMPLACEMENT DES CONTENEURS AÉRIENS PAR DES CONTENEURS SEMI ENTERRÉS.

DCM20250701

Exposé de Monsieur le Maire :

La CCLA a fait le choix entre 2023 et 2024 d'arrêter la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères au profit du ramassage en tout collectif afin de pouvoir optimiser la collecte et améliorer le taux de remplissage des conteneurs.

En 2023, dans l'optique de remplacer à terme les conteneurs aériens vieillissants, la CCLA a confié à Alp Etudes la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'enfouissement de conteneurs de type semi-enterrés. Cette étude s'est faite sur un ensemble de 21 points sur le territoire de la CCLA et en concertation avec les différentes communes.

De ce fait l'étude n'a pas pris en compte d'une part les points déjà équipés de conteneurs semi enterrés et d'autre part certains points qui resteront avec des conteneurs de type aériens.

Concernant les équipements aériens, seuls les conteneurs pour les ordures ménagères seront changés. Les conteneurs de tri sélectif seront maintenus.

Le renouvellement de l'ensemble des conteneurs pour les OM permettra de basculer sur un nouveau système de contrôle d'accès beaucoup plus performant que l'actuel.

Le conseil municipal est invité à confirmer les éléments suivants :

- Les emplacements des différents points de collecte
- Le type d'équipement retenus

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré

- **VALIDE** l'emplacement du point de collecte : Chef-lieu-Tournalière
- **VALIDE** la mise en place de conteneurs semi enterrés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Présents 9 Exprimés 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

3 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Exposé du maire :

Afin de fluidifier le travail de la collectivité et d'apporter des réponses rapides aux interlocuteurs de la mairie, le code général des collectivités prévoit de déléguer un certain nombre de compétences au maire. Dans ce cadre, le maire a pris des décisions en vertu de la délibération du 26 mai 2020 dont il rend compte au conseil municipal.

Un tableau récapitule les décisions du maire depuis le 3 juin 2025.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit rendre compte des décisions prises en vertu des délégations que lui a consenties le conseil municipal à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre compte des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal,

Le conseil municipal :

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

Décisions prises pour présentation en Conseil Municipal du 1 ^{er} juillet 2025				
N° et Nature de la décision	Date	Société/organisme/ propriétaire	Montant TTC	Décision
DEC20250512 Contrat Wemagnus	27/05/2025	Berger Levrault à Labège	3 699,00 € (par an)	Devis validé
DEC20250601 Remplacement extincteurs + mise à jour sécurité	12/06/2025	Desautel à Grenoble	803,94 €	Devis validé
DEC20250602 Ponçage / Peinture barrière et main courante mairie, cuisine extérieure, transformateur camping	27/06/2025	Souberand peinture à Pont de beauvoisin Isère	3 806,24 €	Devis validé

4- RETOUR DU TRAVAIL DES COMMISSIONS :

Commission bâtiments communaux :

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le projet et visuel de la salle Bernard Veillet après travaux.

Quelques modifications sont proposées et le projet est validé.

Il est également demandé aux conseillers de choisir la couleur de la rampe et main courante de l'escalier de la mairie (RAL 7021) ainsi que le transformateur vers le camping de l'Ambroisière (comme l'existant).

L'installation des jeux et parking vélo est terminée. Les retours sont positifs sur les jeux et le parking vélo déjà utilisé.

Commission voirie :

Le département a stabilisé les accotements sur la RD41.

De nombreuses haies dépassent sur la RD41, la visibilité est donc réduite. Les propriétaires concernés vont être contactés.

Commission au social à la CCLA :

Armelle BALZER a participé au comité de pilotage jeunesse le 18/06. Cette réunion a rassemblé les différents acteurs du social du secteur : l'AEL ; la CAF, le département de la Savoie, Point Ecoute, mission locale, la sauvegarde de l'enfance. Un état des lieux a été fait notamment sur le Point Ecoute mis en place depuis septembre 2024. 26 rendez-vous ont été pris, une majorité de jeunes entre 12 et 15 ans et quelques jeunes

majeurs. Des familles ont également été reçues. Ces rendez-vous ont permis d'orienter les jeunes vers les structures adéquates.

5 – DIVERS :

1 / Questions diverses.

Néant.

2 / Infos :

A / La fontaine au chef-lieu a été débouchée par l'entreprise Courtois.

B/ Les différentes fêtes de juin (fête des parents, fête de la musique et fête du village) ont été une réussite.

C/ 5 jeunes saisonniers ont postulé pour travailler cet été en juillet et août. Le premier jeune Nanceyard a commencé ce jour.

D/ Suite à cette vague de chaleur, la liste des personnes vulnérables sera parcourue pour pouvoir contacter les personnes seules.

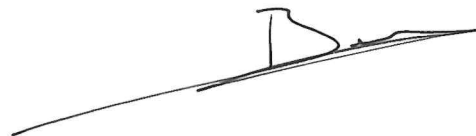
E/ Des propositions d'arbres seront faites lors d'un prochain conseil afin de remplacer le chêne dans le parc du presbytère, et de planter un nouvel arbre vers les containers à la Tournalière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Alexandre FAUGE,
Maire.



Armelle BALZER,
Secrétaire de séance.



Mairie - 1616 route du Chef-Lieu 73470 Nances – Tél : 04.79.28.73.88
E-mail : nances.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.nances.fr



